

<b>CHRV</b>	
<b>DESCRIPTION DE FONCTION</b> (spécifique au Technologue/Infirmier en chef en Imagerie Médicale et Médecine nucléaire, venant en complément de la description de fonction de base d'un Infirmier en chef)	Sect. Contr. : SOI/PRM
	Année : 2015
	N° Fonction : 151
	Version : 1

### TITRE DE LA FONCTION

## **TECHNOLOGUE / INFIRMIER EN CHEF EN IMAGERIE MÉDICALE ET MÉDECINE NUCLÉAIRE.**

*Ce document a pour but de préciser les caractéristiques spécifiques à la fonction de Technologue/Infirmier en chef en Imagerie Médicale et Médecine nucléaire. Il s'ajoute donc à la description de fonction de base de l'Infirmier en chef. Le poste est ouvert au personnel soignant et au personnel paramédical*

### **1. La fonction de Technologue/Infirmier en chef en Imagerie Médicale et Médecine nucléaire dans son contexte**

Le Technologue/Infirmier en chef en Imagerie Médicale et Médecine nucléaire est la personne responsable de l'organisation et de la qualité de l'activité au sein de ses services ; cette fonction lui est confiée par le Directeur du département infirmier.

### **2. Le contenu de la fonction**

#### **a. Sa position hiérarchique**

##### Supérieur direct

Le Technologue/Infirmier en chef est placé sous l'autorité directe de l'Infirmier chef de service.

##### Subordonnés

Le Technologue/Infirmier en chef est responsable de l'équipe du service d'Imagerie Médicale et de Médecine nucléaire composée d'infirmiers, d'auxiliaires, de technologues. Il est responsable des activités des élèves infirmiers et technologues et de tout autre stagiaire en formation dans son service.

##### Relations fonctionnelles

Le Technologue/Infirmier en chef a des relations fonctionnelles avec tous les services de soins, les services médico-techniques, les services techniques, l'administration, les services hôteliers, et les services extrahospitaliers.

#### **b. Missions de la fonction**

De manière générale, le Technologue/Infirmier en chef se conforme à la législation relative à son service et tient compte des recommandations en matière de radioprotection et du bon usage des appareils d'imagerie médicale.

En concertation avec les Médecins chefs de service et l'Infirmier chef de service, le Technologue/Infirmier en chef rentre dans un processus de formation continue pour ce qui concerne spécifiquement l'évolution des techniques d'imagerie médicale et de Médecine nucléaire.

1. Activités particulières en ce qui concerne l'activité spécifique au service d'Imagerie Médicale et en particulier

1.1. Les procédures :

Le Technologue/Infirmier en chef :

- veille à l'application des mesures visant à la protection du personnel et des patients lors de la manipulation du matériel ;
- veille à l'application des mesures de radioprotection (patient et personnel) lors de la manipulation et l'administration de radioisotopes ;
- veille au contrôle de qualité des caméras, des appareils de mesure et du densitomètre ;
- veille au bon fonctionnement et à la bonne manipulation des outils mis à sa disposition ;
- veille au suivi de la dosimétrie de chaque agent interne et externe au service ;
- veille au suivi de relevé des paramètres de dose-patient ;
- veille à la traçabilité de la « dose patient » dans le dossier patient ;
- veille au bon emploi des détergents et des désinfectants ;
- veille à la maintenance du matériel ;
- veille au contrôle qualité des équipements radiologiques et des systèmes de développement ;
- veille à la réalisation des tâches spécifiques de la Médecine nucléaire (cf. grille d'acquisition).

1.2. La gestion des moyens :

Le Technologue/Infirmier en chef :

- veille et sensibilise son équipe à l'utilisation efficace et optimale du matériel et des locaux mis à disposition de son service ainsi qu'une gestion efficace des stocks dont les radioisotopes ;
- assure l'organisation d'une permanence 24h/24 en Imagerie Médicale ;
- participe à la rédaction et au suivi des cahiers des charges liés au matériel.

2. Activités particulières en ce qui concerne la communication et la concertation

Le Technologue/Infirmier en chef :

- en qualité de fournisseur de services, est particulièrement attentif à la transmission d'informations et à la concertation avec ses clients et plus particulièrement avec les différents intervenants ;
- collabore au développement de l'image de marque du service et de l'institution.

3. Activités particulières en ce qui concerne la qualité et la sécurité

Le Technologue/Infirmier en chef :

- est l'interface qui permet la bonne réalisation des différents examens relevant de l'Imagerie Médicale et de la Médecine Nucléaire ;
- veille à la qualité de l'organisation, de la coordination, du contrôle et de l'évaluation de l'activité au sein de son équipe ainsi que de la qualité et de la continuité de prise en charge du patient ;
- veille à la fixation des objectifs de bonne pratique et d'assistance au médecin en concertation avec son supérieur hiérarchique et en tenant compte de la politique globale au sein de l'hôpital ;
- collabore avec les Médecins chefs de service en vue de l'optimisation des examens au patient et de lui assurer la meilleure qualité ;

- accorde une attention particulière aux droits du patients et à l'éthique ;
- adapte les procédures d'examens suivant les besoins des patients ;
- est attentif(ve) à la tenue de l'enregistrement, du traitement et de l'impression des données en images ;
- coordonne l'examen concernant le patient entre l'Imagerie Médicale, la Médecine nucléaire et le brancardage, l'unité ou le service médico-technique, le corps médical, les services intersites, les services extrahospitaliers et les services administratifs ;
- signale aux médecins responsables du service d'imagerie médicale et de Médecine nucléaire toute anomalie de fonctionnement du matériel ;
- initie des projets relatifs au développement de la qualité et de la sécurité dans son service (sécurisation des matières radioactives, tableaux de bord, indicateurs, enregistrement des incidents et événements indésirables) et analyse les résultats ;
- se tient au courant des spécificités des services prescripteurs pour harmoniser le travail de chacun ;
- s'assure que les tâches réalisées par les agents soient conformes à la législation et que les applications soient tenues à jour ;
- actualise ses connaissances en matière de législation propre à l'imagerie médicale et Médecine nucléaire en vérifiant que les dispositions légales nationales ou régionales soient développées et appliquées.

### **c. Compétences**

Compétences décrites dans le descriptif de fonction général de l'Infirmier en chef.

### **3. Les modalités d'exercice**

- a) **Grade** : Infirmier en chef (secteur soignant) ou Technologue en chef (secteur paramédical)  
Le grade de Technologue en chef (paramédical) n'étant accessible que par promotion (après 4 ans en B1, B2 ou B3 + réussite de l'examen de sélection)
- b) **Barème** : RGB B4.1
- c) **Horaire** : Selon les dispositions reprises dans le règlement de travail

### **4. Les conditions d'accès**

**Pour le personnel technologue en imagerie médicale (secteur paramédical) :**

Poste accessible uniquement par promotion interne pour les candidats qui :

- Sont titulaires d'un diplôme de bachelier Technologue en Imagerie Médicale **et** d'un certificat délivré par l'école des cadres ou d'un master en sciences hospitalières (ou équivalent) ;
- Disposent de 4 ans d'ancienneté en B1, B2 ou B3 en tant que technicien médical ;
- N'ont pas reçu une évaluation insuffisante ;
- Réussissent l'examen de sélection de niveau B4.1.

**Pour le personnel infirmier (secteur soignant) :**

- Soit être titulaire d'un diplôme d'infirmier gradué ou bachelier en soins infirmiers ou équivalent, **et** avoir réussi une formation complémentaire de cadre de santé ou une formation complémentaire de niveau universitaire, master en art infirmier et obstétrique ou master en santé publique ou équivalent en rapport avec la direction d'une équipe.  
Soit être détenteur du brevet d'infirmier **et** avoir réussi une formation complémentaire de cadre de santé **avant** le 31/12/2010.
- Disposer ou s'engager à disposer du certificat de radioprotection en imagerie médicale et en médecine nucléaire endéans les 2 ans.
- Posséder une expérience de 4 ans de pratique effective dans le secteur hospitalier.
- Réussir l'examen de sélection de niveau B4.1.

**5. Les atouts**

En sus des atouts décrits dans le descriptif de fonction général de l'Infirmier en chef :

- Approcher toutes les techniques d'imagerie médicale afin de pouvoir les faire appliquer.
  - Avoir suivi une formation spécifique en matière d'imagerie médicale et de médecine nucléaire.
-